

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 novembre 2018 à 18 h 30  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement  
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs  
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Marc LAUZON, Commandant du PDQ 30  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /  
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

---

**10.02 – Présentation**

Aucune présentation n'est faite.

---

**CA18 14 0346**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, en y modifiant l'ordre d'adoption de l'article 12.01 immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

Un hommage est rendu à monsieur Léo Bricault suivi d'une séance de photos avec les élus et la famille de monsieur Bricault.

---

**CA18 14 0347**

**Recommander la dénomination d'une nouvelle rue à construire entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard, à l'est de la 25<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement, en commémoration à monsieur Léo Bricault, cofondateur du Journal de Saint-Michel et militant pour le bien-être des citoyens du quartier Saint-Michel.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS  
Sylvain OUELLET, Rosannie FILATO

et résolu :

de recommander la dénomination d'une nouvelle rue à construire entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard, à l'est de la 25<sup>e</sup> Avenue (lot 6 049 146) dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en commémoration à monsieur Léo Bricault, cofondateur du Journal de Saint-Michel et militant pour le bien-être des citoyens du quartier Saint-Michel, dans le cadre du projet de revitalisation des Habitations Saint-Michel Nord.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1186495020

---

**CA18 14 0348**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018, à 18 h 30.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

La mairesse de l'arrondissement souligne sa première année au sein de l'arrondissement et souhaite regarder vers l'avant pour la suite. Elle souligne le décès de monsieur Bernard Landry et offre ses condoléances à la famille. Elle souligne les réalisations dans nos différents parcs de l'arrondissement et dans le district de Saint-Michel une seizième murale par MU dont le thème est la rencontre entre les cultures. Elle souligne le concours Espace Saint-Michel qui se tient actuellement et rappelle aux citoyens le nouvel horaire des collectes.

Le conseiller Sylvain Ouellet souligne également le nouvel horaire des collectes et le début des travaux du projet intégré SRB Pie-IX. Il ajoute que les chargements de neige débiteront bientôt et demande aux citoyens de surveiller les informations pour le stationnement. Il ajoute finalement que les nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme seront nommés par le conseil.

La conseillère Mary Deros invite les citoyens à s'informer, entre autres, sur le site de l'arrondissement pour la première collecte des matières organiques.

La conseillère Rosannie Filato informe les citoyens des différentes inaugurations qui ont eu lieu dans les parcs. Elle fournit des informations dans le dossier de l'hôpital chinois. Elle informe les citoyens qu'une assemblée de consultation publique se tiendra le 7 novembre prochain pour le dossier de l'accessibilité universelle à la Maison des sourds.

---

**10.06 - Période de questions du public**

À 19 h 05, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), la mairesse de l'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Mario Laquerre	12.01 – Nomination
Pierre Réginald	Organismes communautaire
Dominique Lasalle	Programme éco-quartier
Ron Fitzsimmons Éric Allen	Salle de concert JFP / Marché BK Éco-quartier
Roger Fauteux	Stationnement pour personnes à mobilité réduite
Raymonde Fournier	Stationnement – rue Charton
Cesidio Digiannantonio	Lieux fumeur / vitesse dans les rues / ruelles vertes
Jean-François Décarie	Travaux rue Saint-André
Claire Martin	Trottoirs rue Faillon –vs- Saint-André
Suzanne Bonin	Aménagement fleurs

À 20 h 05

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

---

Jessica Bruzzese	Poules pondeuses
Sasha Dyck	Droit de préemption
Étienne Côté	Travaux infrastructure rue Saint-André
Boris Mospan	Éco-centre
Pierre-Benoit Fortin	Panneau lumineux de traverse de piétons
Lise Oskus Saint-Arnaud	Écran anti-bruit rue Crémazie
Thierry Salvet	Salaire de la mairesse
Pierre Paul Tardif	Zones tarifées

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 50.

**10.07 - Période de questions des membres du conseil**

À 20 h 50, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 et 15.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0349****Proclamation de la journée mondiale de l'urbanisme le 8 novembre 2018.**

CONSIDÉRANT QUE le 8 novembre a été déclaré Journée mondiale de l'urbanisme depuis 1949 et qu'il est célébré depuis, dans plus de 34 pays sur 4 continents;

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de l'urbanisme souligne également les accomplissements collectifs canadiens dans nos villes et régions, lesquels ont rehaussé notre qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la célébration de la Journée mondiale de l'urbanisme constitue une occasion de souligner publiquement la participation et le dévouement des membres des commissions d'urbanisme et des citoyens qui consacrent leur temps et efforts à l'amélioration de nos villes et régions;

CONSIDÉRANT QUE nous apprécions la contribution de nos urbanistes et professionnels et souhaitons les remercier pour leur engagement envers la collectivité.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 8 novembre 2018, Journée mondiale de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

**CA18 14 0350****Proclamation de la semaine de la prévention de la criminalité du 4 au 10 novembre 2018.**

CONSIDÉRANT qu'en 1983, le ministère du Solliciteur général du Canada instaure, avec la collaboration de l'Alliance pour la prévention du crime (Canadians for Crime Prevention), la Semaine nationale de la prévention du crime;

CONSIDÉRANT que la Semaine de la prévention de la criminalité vise à sensibiliser la population à l'importance de la prévention et que encourage les nombreux partenaires des réseaux municipal, communautaire, policier, scolaire, de la santé et des services sociaux, à agir pour maintenir un climat de sécurité dans leur environnement respectif;

CONSIDÉRANT que cette semaine souhaite susciter l'organisation d'activités pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité et l'importance de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs ou aux groupes criminels;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer la semaine du 4 au 10 novembre 2018, « *Semaine de la prévention de la criminalité* » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, sous le thème « *Ensemble, agissons* ».

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA18 14 0351

**Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant la somme de 40 000 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé, pour soutenir la participation citoyenne en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2018-2019, et autoriser la signature d'un projet de convention à cette fin. Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal, un projet de convention entre la Ville de Montréal et Vivre Saint-Michel en Santé, pour soutenir la participation citoyenne en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2018-2019;
2. d'octroyer à Vivre Saint-Michel en Santé, une contribution financière totale non récurrente de 40 000 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1187644016

---

#### CA18 14 0352

**Accorder une contribution financière de 3 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, à l'organisme Forum des citoyens aînés pour réaliser trois activités de théâtre-forum auprès des personnes aînées de l'arrondissement.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 3 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, à l'organisme Forum des citoyens aînés pour réaliser trois activités de théâtre-forum auprès des personnes aînées de l'arrondissement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1184539005

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0353**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1181309014

---

**CA18 14 0354**

**Autoriser une dépense de 130 381,65 \$, taxes incluses, à Sciage Montréal inc. pour la prolongation du contrat de location d'une scie à béton avec opérateur (option de renouvellement d'une année) soit entre le 15 avril et le 13 décembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offres publics 18-16852.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 130 381,65 \$, taxes incluses, à Sciage Montréal inc., pour la prolongation du contrat de location d'une (1) scie à béton à lame de 30 pouces avec opérateur, soit entre le 15 avril et le 13 décembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offres publics 18-16852;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1184969020

---

**CA18 14 0355**

**Autoriser une dépense maximale de 53 850,80 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du projet de réaménagement du parc Nicolas-Tillemont à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., contrat octroyé en date du 13 mars 2018 par la résolution CA18 14 0051 de ce conseil.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 53 850,80 \$, taxes incluses, à la firme Les Architectes Labonté Marciel s.e.n.c., dans le cadre du contrat de réaménagement du parc Nicolas-Tillemont octroyé en date du 13 mars 2018 par résolution CA18 14 0051, majorant ainsi le montant du contrat de 269 254 \$ à 323 104,80 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1186251013

---

#### CA18 14 0356

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 800 \$ à onze (11) organismes de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 500 \$ à Kolab, 250 \$ à Le Patro Le Prévost pour Cinéthique Villeray; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc. pour Tandem VSP, 500 \$ à Kolab; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à La joie des enfants (Montréal) inc.; DISTRICT DE SAINT-MICHEL (Budget : Fonds de la mairesse) : 250 \$ à Afrique plurielle, 400 \$ à Saint-Michel vie sans frontières, 400 \$ au Service de loisirs Sainte-Lucie et camp de jour Saint-Michel inc.; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc. pour Tandem VSP, 500 \$ au Groupe scout 160e François Perrault, 500 \$ au Centre des aînés de Villeray, le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 800 \$ à onze (11) organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit :

**FONDS DE LA MAIRESSE  
MONTANT : 750 \$**

500 \$ à Kolab—pour le projet d'art mural de La Voie Lactée

250 \$ à Le Patro Le Prévost pour Cinéthique Villeray—pour leurs diverses activités

**FRANÇOIS-PERRAULT  
MONTANT : 1 000 \$**

500 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc. pour Tandem VSP—pour la Grande fête d'Halloween de Villeray

500 \$ à Kolab—pour le projet d'art mural de La Voie Lactée

**PARC-EXTENSION  
MONTANT : 500 \$**

500 \$ à La joie des enfants (Montréal) inc.—pour une activité de loisir pour personnes handicapées

**SAINT-MICHEL  
MONTANT : 1 050 \$**

250 \$ à Afrique plurielle—pour la 4<sup>e</sup> édition du festival d'humour Afrikiri

400 \$ à Saint-Michel vie sans frontières—pour la fête de Noël 2018

400 \$ au Service de loisirs Sainte-Lucie et camp de jour Saint-Michel inc.—pour la fête du camp de jour du mois d'août 2018

**VILLERAY  
MONTANT : 1 500 \$**

500 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc. pour Tandem VSP—pour la Grande fête d'Halloween de Villeray

500 \$ au Groupe scout 160<sup>e</sup> François Perrault—pour leurs sorties

500 \$ au Centre des aînés de Villeray—pour un dîner festif dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1186251012

---

#### **CA18 14 0357**

**Autoriser une dépense de 575 \$, taxes incluses pour l'achat de cinq billets pour la participation de l'arrondissement à la 33<sup>e</sup> édition de la Soirée des lauréats montréalais, qui aura lieu le vendredi 16 novembre 2018 au chalet du Mont-Royal et autoriser une dépense de 450 \$, taxes incluses, pour l'achat de trois billets pour la participation de l'arrondissement au 1<sup>er</sup> Spectacle-bénéfice du Patro Le Prevost qui aura lieu le vendredi 16 novembre 2018 à l'auditorium du Patro Le Prevost.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser la participation de l'arrondissement à la Soirée des Lauréats montréalais représentant une dépense de 575 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser la participation de l'arrondissement 1<sup>er</sup> Spectacle-bénéfice du Patro Le Prevost représentant une dépense de 450 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1182794004

---

#### **CA18 14 0358**

**Autoriser une dépense additionnelle de 27 019,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'étude de drainage de surface, de conception et de surveillance de travaux d'infrastructures de génie civil, sur la 10<sup>e</sup> Avenue, dans le cadre du contrat adjudgé à Le Groupe-Conseil Génipur inc., en vertu de la résolution CA16 14 0128 adoptée à la séance du 3 mai 2016, et suite à la majoration autorisée de 34 119,41 \$, taxes incluses, vertu de la résolution CA17 14 0138 adoptée à la séance du 2 mai 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 164 874,15 \$ à 226 012,69 \$.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 27 019,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'étude de drainage de surface, de conception et de surveillance de travaux d'infrastructures de génie civil, dans le cadre du contrat PRR-16-02, adjudgé à Le Groupe-Conseil Génipur inc., en vertu de la résolution CA16 14 0128, adoptée à la séance du 3 mai 2016, et suite à la majoration autorisée de 34 119,41 \$, taxes incluses, en vertu de la résolution CA17 14 0138, adoptée à la séance du 2 mai 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 164 874,15 \$ à 226 012,69 \$ (Programme de réfection routière de l'arrondissement);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1181124016

---



Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0359**

**Édicter une ordonnance établissant l'inversion du sens de la circulation sur la 41<sup>e</sup> Rue en direction Est entre le boulevard Pie-IX et la 24<sup>e</sup> Avenue.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'édicter une ordonnance établissant l'inversion du sens de la circulation sur la 41<sup>e</sup> Rue en direction Est entre le boulevard Pie-IX et la 24<sup>e</sup> Avenue;
2. de mettre en place la nouvelle signalisation requise et pertinente au nouveau sens de circulation;
3. de conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1185883001

---

**CA18 14 0360**

**Donner un avis de motion et présentation du Règlement RCA18-14003 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagali, et présentation est faite pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA18-14003 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) ».

40.02 1181803008

---

**CA18 14 0361**

**Donner un avis de motion et présentation du Règlement RCA18-14009 intitulé : « Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagali, et présentation est faite pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA18-14009 intitulé « Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés. »

40.03 1181766009

---

**CA18 14 0362**

**Donner un avis de motion et présentation du Règlement RCA18-14010 intitulé : « Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagali, et présentation est faite pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA18-14010 intitulé « Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

40.04 1183842006

---

**CA18 14 0363**

**Donner un avis de motion et dépôt de projet - Règlement RCA18-14004 autorisant un emprunt de 2 600 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement (travaux réalisés à l'externe).**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagali, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA18-14004 intitulé « Règlement autorisant le financement de 2 600 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement (travaux réalisés à l'externe) », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

40.05 1181803010

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0364**

**Donner un avis de motion et dépôt de projet - Règlement RCA18-14005 autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour financer la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagali, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA18-14005 autorisant le financement de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019 – 2021.

40.06 1181803011

---

**CA18 14 0365**

**Donner un avis de motion et dépôt de projet - Règlement RCA18-14006 autorisant un emprunt de 3 231 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagali, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA18-14006 autorisant le financement de 3 231 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019 – 2021.

40.07 1181803012

---

**CA18 14 0366**

**Donner un avis de motion et dépôt de projet - Règlement RCA18-14007 autorisant un emprunt de 950 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement (travaux réalisés à l'interne).**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagali, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA18-14007 autorisant le financement de 950 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement (travaux réalisés à l'interne), le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019 – 2021.

40.08 1181803013

---

**CA18 14 0367**

**Donner un avis de motion et présentation du Règlement RCA18-14008 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2019) ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagali, et présentation est faite pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA18-14008 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2019) ».

40.09 1181803009

---

**CA18 14 0368**

**Recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, école des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2018.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, école des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement a été donné le 2 octobre 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 octobre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le Devoir, édition du 5 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 novembre 2018;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2018.

De recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1181010019

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA18 14 0369

**Adopter le Règlement 01-283-105 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à ajuster certaines normes réglementaires au projet de construction d'une nouvelle école dans la zone 0422 et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2018.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et présentation du Règlement 01-283-105 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à ajuster certaines normes réglementaires au projet de construction d'une nouvelle école dans la zone 0422 a été donné le 2 octobre 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 octobre 2018, dûment convoquée par avis parus dans le Devoir du 5 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-105 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 16 octobre 2018;
2. d'adopter le Règlement 01-283-105 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à ajuster certaines normes réglementaires au projet de construction d'une nouvelle école dans la zone 0422.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1181010021

---

#### CA18 14 0370

**Adopter le Règlement RCA06-14001-17 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001) visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, école des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2018.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA06-14001-17 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001) visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, école des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement a été donné le 2 octobre 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 octobre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le Devoir, édition du 5 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA06-14001-17, et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2018;
2. d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RCA06-14001-17 et visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1181010026

---

#### CA18 14 0371

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de 3 étages destiné à accueillir 4 logements, en remplacement du bâtiment existant situé au 7033, avenue Bloomfield.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de 3 étages et destiné à accueillir 4 logements, en remplacement du bâtiment existant situé au 7033, avenue Bloomfield.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1185898014

---

#### CA18 14 0372

**Approuver, en vertu du Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de 2 étages, destiné à accueillir 3 logements, en remplacement du bâtiment existant situé au 7126, avenue Louis-Hébert.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A011, A200 et A201 datés du 14 septembre 2018, préparés, signés et scellés par M. François Martineau, architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 octobre et visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages en remplacement de l'immeuble existant situé au 7126, avenue Louis-Hébert.

L'approbation des plans est conditionnelle à l'expiration du délai d'appel de 30 jours prévu au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA04-14007) ou de la décision du conseil d'arrondissement s'il y a eu appel de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1185898017

---

**CA18 14 0373**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de 2 étages, abritant un seul logement, en remplacement de l'immeuble existant situé au 7452, rue Saint-Gérard.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A1, A6, A7, A9 datés du 25 septembre 2018, préparés par la firme Globe Architecture, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 octobre et visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages en remplacement de l'immeuble existant situé au 7452, rue Saint-Gérard.

L'approbation des plans est conditionnelle à l'expiration du délai d'appel de 30 jours prévu au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA04-14007) ou à la décision du conseil d'arrondissement s'il y a eu appel de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1185898016

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0374**

**Adopter la résolution PP18-14008, pour l'implantation de la construction hors toit et des équipements mécaniques à moins de deux fois leur hauteur par rapport aux murs de façades en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) pour la propriété située au 7345, boulevard Saint-Laurent.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14008 pour l'implantation de la construction hors toit et des équipements mécaniques à moins de deux fois leur hauteur par rapport aux murs de façades en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) pour la propriété située au 7345, boulevard Saint-Laurent a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 septembre 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 septembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir du 5 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22 et 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), la résolution PP18-14008 à l'effet d'autoriser la demande d'autorisation pour l'implantation de la construction hors toit et des équipements mécaniques à moins de deux fois leur hauteur par rapport aux murs de façades pour la propriété située au 7345, boulevard Saint-Laurent aux conditions suivantes :

- d'installer un écran aux pourtours des équipements mécaniques qui font face à la rue Molière;
- qu'un rapport, élaborer par un professionnel, nous soit déposé dans le cadre de l'analyse du dossier en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), évaluant la possibilité d'enlever ou de relocaliser l'élément mécanique qui fait face au boulevard Saint-Laurent;
- de recevoir, le cas échéant, une nouvelle proposition d'écran pour l'élément mécanique faisant face au boulevard Saint-Laurent qui sera moins visible de la voie publique et qui s'intégrera davantage avec le bâtiment existant;
- que cette nouvelle proposition fasse l'objet d'analyse lors de l'étude du dossier en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1181010022

---

#### CA18 14 0375

**Adopter la résolution PP18-14006 à l'effet de permettre l'usage restaurant dans un local du bâtiment situé au 432, rue de Castelnau Est, et ce, malgré les dispositions prévues à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14006 l'effet de permettre l'usage restaurant dans un local du bâtiment situé au 432, rue de Castelnau Est, et ce, malgré les dispositions prévues à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 septembre 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 septembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir du 5 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions prévues à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution PP18-14006 à l'effet de permettre l'usage restaurant dans un local du bâtiment situé au 432, rue de Castelnau Est, aux conditions suivantes :

- l'aménagement d'un usage « restaurant, traiteur » ne doit pas comprendre un équipement générant des bruits ou des odeurs à l'extérieur du bâtiment, telle une hotte commerciale;
- la superficie du commerce est limitée à un maximum de 100 mètres carrés;
- les demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation doivent être déposées dans les six (6) mois suivant l'autorisation, à défaut de quoi l'autorisation sera caduque.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1186495017

**CA18 14 0376**

**Adopter le premier projet de résolution PP18-14009 pour une demande d'autorisation pour l'implantation d'équipements mécaniques en cour avant en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I de l'arrondissement (RCA04-14003) sur la propriété située au 2275, rue des Regrattiers.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 347 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'autoriser la demande d'autorisation visant l'implantation d'équipements mécaniques en cour avant sur la propriété située au 2275, rue des Regrattiers aux conditions suivantes :
  - que la torchère soit de couleur bleue, comme proposée initialement, ou qu'elle fasse l'objet d'une mise en lumière ou d'un traitement particulier pour marquer la présence de l'entreprise depuis le parc;
  - que les tracés des conduites d'eau chaude soient signalés sur le site et que les détails sur la façon dont seront réalisés ces aménagements soient transmis dans le cadre de l'approbation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après PIIA);
  - que le bâtiment fasse l'objet d'une mise en lumière et que les détails sur la façon dont elle sera réalisée soient transmis lors de l'analyse du dossier en vertu du règlement sur les PIIA;
  - que la mise en lumière du bâtiment contribue à la mise en valeur du site;
  - qu'une murale soit peinte sur le mur de béton faisant face à la rue Michel-Jurdant et que cette dernière soit en relation avec les activités de la centrale électrique;
  - que des illustrations de la murale qui sera peinte sur le mur de béton soient transmises dans le cadre de l'analyse du dossier en vertu du règlement sur les PIIA;
  - que l'ensemble des travaux, incluant les aménagements paysagers proposés, soit réalisé dans un délai de 36 mois suivant l'adoption du projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1181010027

---

**CA18 14 0377**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I de l'arrondissement (RCA04-14003), le premier projet de résolution PP18-14010 pour permettre, malgré l'article 10.1° du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement (RCA14-14005), la subdivision de la ruelle privée portant le numéro de lot 1 870 166, en 2 lots distincts afin d'en permettre l'aliénation d'une partie, à la propriété située sur le lot 1 867 969 occupé par le bâtiment du 7220, rue Clark.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), le premier projet de résolution à l'effet de permettre, malgré l'article 10.1° du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA14-14005), la subdivision de la ruelle privée portant le numéro de lot 1 870 166 du cadastre du Québec, en 2 lots distincts afin d'en permettre l'aliénation d'une partie à la propriété sise sur le lot 1 867 969 du cadastre du Québec occupée par le bâtiment situé au 7220, rue Clark, et ce, aux conditions suivantes :
  - tel que montré au plan cadastral en annexe, le lot proposé portant le numéro 6 231 659 et la « partie 1 » du lot proposé portant le numéro 6 231 660 devront, à l'exception notamment des équipements mécaniques faisant saillie des bâtiments bordant ces lots et des équipements d'utilités publiques, rester libre de toute construction à partir du niveau naturel du sol;



- l'aménagement et l'occupation du lot proposé portant le numéro 6 231 659 et de la «partie 1» du lot proposé portant le numéro 6 231 660 devront permettre de maintenir, sur toute leur longueur, un corridor piéton libre d'obstacle d'une largeur minimale de 1,2 m.;
- une superficie minimale de 60 m<sup>2</sup> de la « partie 1 » du lot proposé portant le numéro 6 231 660 devra faire l'objet de plantations en pleine terre ou en bacs.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1185898018

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 50.01 et 50.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA18 14 0378**

**Autoriser la réembauche de monsieur Michel Jobin à titre de directeur des travaux publics à l'arrondissement (emploi no 103490), à compter du 29 décembre 2018, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur des travaux publics, incluant une période de jumelage, le cas échéant.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'autoriser la réembauche de monsieur Michel Jobin à titre de directeur des travaux publics à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (emploi no 103490), à compter du 29 décembre 2018, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur des travaux publics, incluant une période de jumelage, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1181309012

---

#### **CA18 14 0379**

**Autoriser la réembauche de monsieur Stéphane Chénier à titre de directeur de l'arrondissement (emploi no 103170), à compter du 29 décembre 2018, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur d'arrondissement, incluant une période de jumelage, le cas échéant.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'autoriser la réembauche de monsieur Stéphane Chénier à titre de directeur de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (emploi no 103170), à compter du 29 décembre 2018, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur d'arrondissement, incluant une période de jumelage, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1181309013

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 51.01 à 51.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA18 14 0378**

**Nommer la conseillère Mary Deros à titre de mairesse suppléante d'arrondissement pour la période du 7 novembre 2018 au 12 mars 2019.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que la conseillère, Mary Deros, soit nommée à titre de mairesse d'arrondissement suppléante, pour la période comprise entre le 7 novembre 2018 et le 12 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1181766008

---

#### **CA18 14 0381**

**Nommer six nouveaux membres pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement et changer le statut d'un des membres actuels.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de nommer à titre de membre régulier Francis Grimard, Véronique Lamarre et Anh Truong, à titre de membre suppléant Celso Giancarlo Alcantara, Selma Laroussi et Sylvia Jefremczuk et changer le statut de Katherine Routhier de membre suppléant à membre régulier, au sein du comité consultatif de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1184992002

---

#### **CA18 14 0382**

**Nommer en permanence, à compter du 10 novembre 2018, madame Lyne Deslauriers à titre de secrétaire d'arrondissement à l'arrondissement.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de nommer madame Lyne Deslauriers, matricule 174197, à titre de secrétaire d'arrondissement à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans la classe salariale FM 07, et selon les conditions des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 10 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1181309015

---

**Levée de la séance**

À 21 h 05, la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2018.